DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DÉBIT DE BOISSONS

Demande à réaliser au moins 1 mois avant la date de la manifestation

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

☐ **Mme** ☐ **Mr** **Nom et Prénom du demandeur :** ……

Téléphone : …… **Mail :** ……

Représentant l'association : ……

En qualité de : ……

Adresse postale du demandeur : ……

Chaque mention est obligatoire.

NATURE DE LA DEMANDE

Date : …… **Horaires :** De …… h…… À …… h……

Lieu (adresse précise) : ……

Nature de la manifestation :

……

☐ **Demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons de 1ère catégorie**

Boissons sans alcool, ne comportant pas de traces d'alcool supérieure à 1,2° (eau, jus de fruits, café, thé…).

☐ **Demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons de 3ème catégorie**

Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, muscat, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool.

Chaque mention est obligatoire.

Date de la demande : ……

Signature du demandeur :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat portant les deux signatures : celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter.

Cette demande complétée est à adresser au Service de la mairie

1 rue de l'école – 85670 LA CHAPELLE-PALLUAU – Tel : 02.51.98.51.08

E-mail : secretariat@lachapellepalluau.fr

Au plus tard un mois avant la date de la manifestation.